

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2013

**LIBRE CHOIX DES MAIRES CONCERNANT LES RYTHMES SCOLAIRES DANS
L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ - (N° 1491)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Abad
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 321-3 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« L'apprentissage de la lecture est effectué selon la méthode syllabique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enquête PIRLS (Progress in international reading literacy study), qui évalue tous les cinq ans les compétences en lecture des élèves de 9 à 10 ans, a révélé cette année que le niveau de nos écoliers en lecture diminue de manière significative.

Il est urgent d'agir contre l'illettrisme à l'école et de la combattre. Pour les jeunes de moins de 18 ans, le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Education Nationale considèrent que plus de 10 % des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire éprouvent des difficultés face à l'écrit. Le pourcentage de ceux qui éprouvent des difficultés si graves qu'elles peuvent entrer dans la définition de l'illettrisme s'élève en 2008 à 4,9 % ce qui représente environ 30 000 jeunes.

La prévention de l'illettrisme commence très tôt, car l'illettrisme prend souvent racine dès l'enfance, et même dès la petite enfance. Il s'agit de conforter et de consolider les compétences de base tout au long de la scolarité obligatoire.

La méthode syllabique, ou méthode synthétique ou alphabétique, est une méthode d'apprentissage de la lecture qui pourrait permettre de combattre l'illettrisme. Elle se fonde sur la genèse des sons de la langue parlée par assemblage de syllabes. Elle repose sur les propriétés phonétiques de

l'alphabet. Une fois que ceux-ci sont maîtrisés, l'enfant apprend à les composer en syllabes puis en mots.

Elle est souvent opposée à la méthode globale, qui a pour ambition de faire acquérir à l'élève une stratégie de déchiffrage des mots, voire des phrases, dans leur ensemble, sans dissocier chaque syllabe.

Alors que l'illettrisme a été déclaré cause nationale 2013 par le gouvernement, nous nous devons de revenir aux méthodes qui ont fait leur preuve.

Cet amendement vise donc à restaurer la méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture et l'écriture lors de la petite enfance.